



CONTRAT D'ENGAGEMENT
SHITAKES PLEUROTTE BIO

Du 1er Octobre 2025 au 30 mars 2026

Entre : **l'adhérent** et **la productrice**
Nom, prénom : Mme Alice ARNAUD
Adresse : 524, route des Combes
..... 24 485 SAINT PIERRE DE COLE
Tél. :
Mél. :

Référent : Gaëtan Brizard

Contact : brizard.gaetan@orange.fr

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

	09/10	06/11	04/12	08/01	05/03	TOTAL
SHITAKES 250 G	4.40 € x ____					
SHITAKES 500 G	8.80 € x ____					
PLEUROTTE 250 G	3.60 € x ____					
PLEUROTTE 500 G	7.20 € x ____					
TOTAL						

UNE VENTE HORS CONTRAT SERA EXCEPTIONNELLEMENT POSSIBLE LE JEUDI 18 DÉCEMBRE POUR CELLES ET CEUX QUI SOUHAITERAIENT DES CHAMPIGNONS POUR ÉGAYER LEURS PLATS DE FÊTES.

Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur aux dates des livraisons

Les chèques sont à établir à l'ordre de : Mme ARNAUD Alice

Nombre de chèques : Montant des chèques :

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h00 à 19h00

A Boulazac le :
Le producteur
Mme ARNAUD

L'adhérent consom'acteur